

Direction régionale des affaires  
culturelles d'Occitanie

Unité Départementale de  
l'architecture et du patrimoine de  
l'Aude

Affaire suivie par : Laurence Bertin  
Téléphone : 04 68 47 26 58  
Télécopie : 04 68 71 31 73  
Courriel : laurence.bertin  
@culture.gouv.fr

Carcassonne, le 11 janvier 2017

Architecte des bâtiments de France  
Chef de l'UDAP de l'Aude

À :

DREAL – UID 11-66  
295, chemin de Maquens-ZI de la Bouriette  
11000 Carcassonne

À l'attention de **M. ACCABAT**

Objet : Parc éolien sur la commune de VILLEDAGNE  
Dossier ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement)

## AVIS UDAP SUR PROJET EOLIEN

DOSSIER : Demande d'autorisation unique pour l'installation d'éoliennes

COMMUNE : Villadaigne

DEMANDEUR : La compagnie du vent

NOMBRES de MACHINES : 6 (100m de haut)

- 1/ Sur le principe l'**Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aude (UDAP 11)** est **défavorable** à la multiplication des éoliennes dans le département de l'Aude. Les éoliennes industrielles sont une atteinte radicale au paysage par le changement d'échelle produit par leur hauteur, par les phénomènes stroboscopiques produits par le mouvement, par leur teinte claire en rupture avec l'environnement, par les feux d'éclats dans le paysage nocturne. Au delà de l'impact en vue rapprochée, l'impact en vue lointaine porte atteinte à la qualité des paysages support essentiel de l'attractivité touristique du département.
- 2/ L'UDAP 11 est d'autant plus défavorable que l'impact vue rapprochée est marqué par la présence d'une machine située à 2kms du **Pont des Etats du Languedoc** sur l'Orbieu, monument historique inscrit sur la commune d'Ornaisons.
- 3/ De plus, la vue lointaine est impactée par l'effet d'accumulation qui conduit à des phénomènes de saturation et de banalisation irréversibles du paysage.

.../...

- 4/ Il est rappelé que le Schéma régional climat air énergie de la région n'est pas un document de planification prenant en considération la qualité des paysages concernés, des éléments de patrimoine les plus emblématiques et reconnus par la Nation et aux enjeux en termes de notoriété et de valorisation économique touristique.

**Du seul point de vue de la préservation des paysages situés aux abords des monuments historiques, l'UDAP de l'Aude ne peut donner un avis favorable à ce projet.**

**François BRETON**  
**architecte des bâtiments de France**  
**chef de l'UDAP de l'AUDE**